



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2023
Législature 2020 - 2025

Bureau du Conseil municipal

M. Roland SUTTER (PLR), Président
M. Anthony GIANNASI (PDC), vice-Président
M. Julien LEVY (Vert'libéraux), 1^{er} Secrétaire *excusé*
M. Laurent WISLER (Alternative communale), 2^{ème} Secrétaire

Membres du Conseil municipal

M. Pierre AMBROSETTI (PLR)	M. Sébastien GINDRAUX (Vert'libéraux)
Mme Ladan AZARM AZARPEY (PLR)	M. Zahi HADDAD (PLR)
M. Norberto BIRCHLER (PLR)	Mme Béatrice LEITNER-RIAT (PDC)
Mme Christine BOUVIER (PLR) <i>excusée</i>	Mme Esther MESROBIAN (PLR)
M. Philippe CORBAT (PLR)	M. Marc OBERSON (PDC)
M. Emmanuel CURTET (PDC)	Mme Patricia REYMOND (PLR)
Mme Paola DI ROMANO TORRES LEON (Alternative communale)	Mme Alexandra RYS (PDC)
M. François FREY (PLR)	Mme Ruth VESTI (PDC)
Mme Fabienne GAUTIER (PLR) <i>départ à 20h15</i>	M. Guy ZWAHLEN (PLR)
	M. Stephan ZWETTLER (PLR)

Membres du Conseil administratif

Mme Carole LAPAIRE (PLR), Maire
M. Marcel GOEHRING (PLR), Conseiller administratif
M. Philippe THORENS (PDC), Conseiller administratif

M. le Président ouvre la séance à 20h00. Il salue les membres du Conseil administratif et du Conseil municipal, le public, ainsi que le personnel administratif. Il souhaite à toutes et tous une cordiale bienvenue.

Il annonce que Mme BOUVIER et M. LEVY sont excusés.

Modifications de l'ordre du jour

Suite à la commission Environnement et développement durable du 15 mai dernier, **M. le Président** informe que le point concernant la résolution 23-02 relative à la charte de développement durable est retiré de l'ordre du jour de cette séance et sera reporté à une séance ultérieure. Par conséquent, il indique que la numérotation des résolutions sera modifiée.

En raison de la démission de M. CURTET de son mandat de Conseiller municipal au 1^{er} juin 2023, **M. le Président** propose d'ajouter à l'ordre du jour de cette séance l'élection de la présidence de la commission Sécurité.

Comme il n'y a pas de remarques, **M. le Président** soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui acceptent d'ajouter à l'ordre du jour de cette séance l'élection de la présidence de la commission Sécurité, lèvent la main. ».

A l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal accepte d'ajouter à l'ordre du jour de cette séance l'élection de la présidence de la commission Sécurité.

1. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Dernière séance du Conseil municipal de Mme Fabienne GAUTIER

M. le Président rappelle qu'il s'agit de la dernière séance du Conseil municipal de Mme GAUTIER

Mme GAUTIER revient sur son parcours politique depuis son entrée au Conseil municipal le 20 février 2012 en tant que première vienne-ensuite sur la liste PLR. Elle explique que sa démission est dû à son prochain départ de la commune et ajoute avoir décidé de terminer son mandat avant l'été, afin de permettre à son successeur de prêter serment encore au mois de juin et d'être prêt pour les travaux budgétaires du mois de septembre.

Elle relève le plaisir d'avoir siéger au sein du Conseil municipal de la commune de Collonge-Bellerive qu'elle a d'ailleurs présidé durant une année. Durant son mandat, ainsi que celui au Grand Conseil, elle estime avoir toujours défendu les intérêts des électeurs de façon pragmatique.

Pour finir, elle remercie M. le Président et Mme le Maire pour l'organisation du voyage du Conseil municipal et souhaite à toutes et tous une bonne continuation.

Applaudissements.

M. AMBROSETTI prononce le discours suivant à l'attention de Mme GAUTIER.

*« Chère Madame la Conseillère municipale,
Chère Fabienne,*

Huit ans au Grand Conseil au niveau cantonal, à la défense des valeurs PLR. Elue depuis 2012 au Conseil municipal de la commune de Collonge-Bellerive. On m'a fait savoir que tu as été 2^{ème} secrétaire, 1^{ère} secrétaire, vice-Présidente et Présidente du Conseil municipal en 2015, ce qui représente quatre années au sein du bureau du Conseil municipal.

Un grand merci pour votre engagement dans la politique communale.

Chère Fabienne, vous avez aussi su insuffler une énergie et votre sens politique pendant onze ans. Sens politique certes, franc parler, assurément ! Votre sens de l'humour et vos remarques pertinentes, mais aussi un peu piquantes, vont nous laisser un vide.

Tout cela fait de toi une femme, non seulement engagée, mais humaine et attachante, portant un intérêt quotidien à la vie de notre belle commune à laquelle nous te savons attachée à vie.

Il est bien évident qu'il y a bien une et unique Fabienne ; ta mémoire politique va être difficilement remplaçable au sein de notre groupe PLR.

Un grand merci pour ton engagement, nous sommes également à disposition des Conseillers municipaux de ta future commune d'adoption pour transmettre le mode d'emploi de comment fonctionne « dame Fabienne ».

Encore merci et que toute notre amitié t'accompagne dans tes futures occupations. »

Rires.

Il lui remet un cadeau de la part du groupe PLR.

Mme GAUTIER ouvre son cadeau et remercie. Elle prend ensuite congé et quitte la salle.

Départ de Mme GAUTIER à 20h15.

Courrier de l'Association des parents d'élèves de Collonge et Vézenaz au sujet des restaurants scolaires

M. le Président informe de la réception de ce courrier et indique qu'il sera étudié lors de la prochaine séance du bureau du Conseil municipal du 15 juin.

Il passe ensuite au point suivant de l'ordre du jour.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 MAI 2023

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce procès-verbal et passe la parole à M. CURTET.

A la page 492, 2^{ème} paragraphe, **M. CURTET** souhaite faire remarquer qu'il remercie pour la mise conformité partielle de la piste d'atterrissage, car celle-ci n'a pas été remise complètement en état.

Comme il n'y a plus d'interventions, **M. le Président** demande à l'assemblée d'approuver ce procès-verbal.

A l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 9 mai 2023.

M. le Président passe au point suivant de l'ordre du jour.

3. ELECTIONS DES MEMBRES DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LA PERIODE 2023-2024

M. le Président rappelle que les Conseillers municipaux absents lors de cette séance restent néanmoins éligibles.

Il rappelle que selon l'article 10 du règlement du Conseil municipal, l'élection des membres du bureau se déroule à bulletin secret. Puis, il énonce le nombre de postes à élire, soit 4 : Président-e, vice-Président-e, 1^{er} Secrétaire et 2^{ème} Secrétaire.

Il rappelle également que selon l'article 72 du règlement du Conseil municipal relatif aux bulletins et suffrages non valables que les bulletins contenant toute autre mention que les nom et prénom, les suffrages donnés à une personne inéligible, les suffrages donnés plus d'une fois à la même personne et les bulletins blancs, sont considérés comme nuls.

Il désigne Mme REYMOND et M. OBERSON comme scrutateurs qui procéderont au dépouillement et indique que les bulletins seront distribués et récoltés par l'administration communale.

Election Présidence du Conseil municipal

M. le Président sollicite les propositions des groupes politiques pour le poste de Président-e.

Au nom du groupe PDC, **M. OBERSON** propose la candidature reçue de M. Anthony GIANNASI.

Comme il n'y a pas d'autres propositions, **M. le Président** passe au vote à bulletin secret.

Les bulletins de vote sont distribués, puis recueillis dans l'urne prévue à cet effet.

Une fois le dépouillement terminé, les scrutateurs transmettent le résultat à M. le Président.

M. le Président déclare que sur 20 bulletins distribués, 20 ont été récoltés, dont 20 sont valables ; la majorité absolue est donc de 11. Il donne le détail des voix : 19 voix en faveur de M. Anthony GIANNASI et 1 voix en faveur de M. François FREY.

Par 19 voix, M. Anthony GIANNASI est élu Président du Conseil municipal.

Applaudissements en l'honneur de M. GIANNASI.

Election vice-Présidence du Conseil municipal

M. le Président sollicite les propositions des groupes politiques pour le poste de vice-Président-e.

Au nom du groupe PLR, **M. AMBROSETTI** propose la candidature de M. Guy ZWAHLEN.

M. CURTET propose la candidature de Mme Patricia REYMOND. Il estime qu'elle est une excellente Présidente de la commission Culture et loisirs, qu'elle a plein de bonnes idées et, de plus, siège dans cette assemblée depuis de nombreuses années.

Comme il n'y a pas d'autres propositions, **M. le Président** passe au vote à bulletin secret.

Les bulletins de vote sont distribués, puis recueillis dans l'urne prévue à cet effet.

Mme REYMOND étant candidate, **M. le Président** demande à M. CORBAT de la remplacer dans son rôle de scrutateur.

Une fois le dépouillement terminé, les scrutateurs transmettent le résultat à M. le Président.

M. le Président déclare que sur 20 bulletins distribués, 20 ont été récoltés, dont 19 sont valables ; la majorité absolue est donc de 9. Il donne le détail des voix : 10 voix en faveur de M. Guy ZWAHLEN et 9 voix en faveur de Mme REYMOND.

Par 10 voix, M. Guy ZWAHLEN est élu vice-Président du Conseil municipal.

Applaudissements en l'honneur de M. ZWAHLEN.

Mme REYMOND remercie de l'avoir proposée à ce poste.

Election 1^{er} secrétaire du Conseil municipal

M. le Président sollicite les propositions des groupes politiques pour le poste de 1^{er} secrétaire.

Au nom du groupe Vert'libéral, **M. GINDRAUX** propose la candidature de M. LEVY.

Comme il n'y a pas d'autres propositions, **M. le Président** passe au vote à bulletin secret.

Les bulletins de vote sont distribués, puis recueillis dans l'urne prévue à cet effet.

Une fois le dépouillement terminé, les scrutateurs transmettent le résultat à M. le Président.

M. le Président déclare que sur 20 bulletins distribués, 20 ont été récoltés, dont 19 sont valables ; la majorité absolue est donc de 9. Il donne le détail des voix : 19 voix en faveur de M. Julien LEVY.

Par 19 voix, M. Julien LEVY est élu 1^{er} secrétaire du Conseil municipal.

Applaudissements en l'honneur de M. LEVY.

Election 2^{ème} secrétaire du Conseil municipal

M. le Président sollicite les propositions des groupes politiques pour le poste de 2^{ème} secrétaire.

Au nom du groupe Alternative communale, **M. WISLER** propose la candidature de Mme DI ROMANO.

Comme il n'y a pas d'autres propositions, **M. le Président** passe au vote à bulletin secret.

Les bulletins de vote sont distribués, puis recueillis dans l'urne prévue à cet effet.

Une fois le dépouillement terminé, les scrutateurs transmettent le résultat à M. le Président.

M. le Président déclare que sur 20 bulletins distribués, 20 ont été récoltés, dont 19 sont valables ; la majorité absolue est donc de 10. Il donne le détail des voix : 18 voix en faveur de Mme Paola DI ROMANO, 1 voix en faveur de M. Laurent WISLER et un bulletin blanc.

Par 18 voix, Mme Paola DI ROMANO est élue 2^{ème} secrétaire du Conseil municipal.

Applaudissements en l'honneur de Mme Paola DI ROMANO.

M. le Président passe au point suivant de l'ordre du jour.

4. ELECTION DU-DE LA PRESIDENT-E DE LA COMMISSION SECURITE

M. le Président indique que cette élection se déroule à main levée à moins qu'un membre du Conseil municipal ne demande le bulletin secret (art. 69 du règlement du Conseil municipal).

Le bulletin secret n'est pas demandé.

M. le Président rappelle que sera élu au premier tour celui qui obtiendra la majorité absolue (plus de la moitié des bulletins rentrés valables). Si personne n'obtient la majorité absolue, un second tour aura lieu à la majorité simple.

M. le Président sollicite les propositions des groupes politiques.

Au nom de groupe PDC, **M. CURTET** présente la candidature de M. OBERSON.

Comme il n'y a pas d'autres candidatures, **M. le Président** procède au vote à main levée.

Par 18 voix (2 abstentions) M. OBERSON est élu Président de la commission Sécurité.

Applaudissements.

M. le Président passe au point suivant de l'ordre du jour.

5. RAPPORTS DES COMMISSIONS

- Culture et loisirs du 2 mai 2023

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée d'approuver ce rapport.

À l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Culture et loisirs du 2 mai 2023.

M. le Président passe la parole à Mme REYMOND, Présidente de la commission Culture et loisirs.

Mme REYMOND communique les noms des lauréats de la Bourse culturelle 2023 :



- M. Damien Deiri, réalisation de podcast sur des sujets de société ;
- M. Matteo Michelini, réalisation d'un film sur des retours d'expérience sur Saint-Jacques de Compostelle ;
- M. Enzo Parini, étude de production musicale à Berlin ;
- Mme Loïs Weber, réalisation de lampes design.

M. le Président donne la parole à Mme LEITNER-RIAT.

Mme LEITNER-RIAT indique qu'il convient de modifier l'âge de M. Enzo Parini figurant dans le rapport. Il n'a pas 25 ans, mais 23.

Soutien aux artistes plasticiens 2023

M. le Président demande à Mme AZARM AZARPEY de lire le préavis de la commission relatif au soutien aux artistes plasticiens 2023.

Après lecture du préavis et comme il n'y a pas de questions, **M. le Président** soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui acceptent la reconduction du mandat curatorial pour le soutien aux artistes plasticiens 2023, lèvent la main ».

Par 18 oui et 1 abstention, le Conseil municipal accepte la reconduction du mandat curatorial pour le soutien aux artistes plasticiens 2023.

M. le Président passe ensuite au rapport suivant.

- Bâtiments et logement du 4 mai 2023

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport et passe la parole à M. AMBROSETTI.

M. AMBROSETTI rappelle sa demande d'obtenir l'historique des dépassements votés dans l'année, afin que les commissaires reçoivent une information claire et complète.

M. le Président donne la parole à M. THORENS.

M. THORENS répond cela sera fait dès les prochaines demandes de dépassement.

Comme il n'y a plus d'interventions, **M. le Président** demande à l'assemblée d'approuver ce rapport.

À l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Bâtiments et logement du 4 mai 2023.

M. le Président indique que les décisions relatives aux crédits d'engagement pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur la halle du Tennis Club de Collonge, ainsi que pour l'acquisition de lots de PPE au chemin du Vieux-Vésénaz 32, préavisées favorablement par la commission, seront votées dans le cadre de délibérations au point n°7 de l'ordre du jour.

Concernant la décision relative aux dépassement 2023, préavisée favorablement par la commission, **M. le Président** précise qu'elle sera votée dans le cadre du rapport de la commission des Finances du 8 mai 2023.

M. le Président passe ensuite au rapport suivant.



- **Finances du 8 mai 2023**

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée d'approuver ce rapport.

À l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission des Finances du 8 mai 2023.

Renouvellement d'un placement privé

M. le Président demande à M. ZWAHLEN de lire le préavis de la commission relatif au renouvellement d'un placement privé.

Après lecture du préavis et comme il n'y a pas de questions, **M. le Président** soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui acceptent de renouveler le placement privé de 10'950'000 F arrivant à échéance le 15 septembre 2023, et décide donc de rembourser celui-ci à l'aide de la trésorerie disponible, lèvent la main ».

À l'unanimité (19 non), le Conseil municipal refuse de renouveler le placement privé de 10'950'000 F arrivant à échéance le 15 septembre 2023, et décide donc de rembourser celui-ci à l'aide de la trésorerie disponible.

Dépassements budgétaires 2023

M. le Président demande à M. ZWAHLEN de lire le préavis de la commission relatif aux dépassements budgétaires 2023.

Après lecture du préavis et comme il n'y a pas de questions, **M. le Président** soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui acceptent l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2023 d'un montant total de 57'000 F destiné à des prestations de nettoyage et à l'entretien des bâtiments, lèvent la main ».

À l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal accepte l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2023 d'un montant total de 57'000 F destiné à des prestations de nettoyage et à l'entretien des bâtiments.

M. le Président indique que ce point fera partie d'une délibération globale relative aux dépassements 2023 qui sera votée lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

Il ajoute que les décisions relatives aux crédits d'engagement pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur la halle du Tennis Club de Collonge, ainsi que pour l'acquisition de lots de PPE au chemin du Vieux-Vésénaz 32, préavisées favorablement par la commission, seront votées dans le cadre de délibérations au point n°7 de l'ordre du jour.

M. le Président passe ensuite au rapport suivant.

- **Environnement et développement durable du 15 mai 2023**

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport et passe la parole à M. CURTET.

M. CURTET relève qu'il convient de modifier le titre figurant en page 3, 3^{ème} paragraphe, par « Panneaux solaires thermiques ». Il ajoute également qu'en page 4, il faut modifier « CO² » par « CO₂ ».

M. le Président donne la parole à Mme le Maire.



Mme le Maire fait remarquer qu'il n'y a qu'un seul encadré, mais qu'il s'agit bien de deux subventions distinctes : la première concerne l'isolation thermique des toits, la seconde concerne l'isolation thermique des murs et des sols.

Comme il n'y a plus d'autres remarques, **M. le Président** demande à l'assemblée d'approuver ce rapport.

À l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Environnement et développement durable du 15 mai 2023.

Subvention de l'installation de panneaux solaires thermiques

M. le Président demande à M. OBERSON de lire le préavis de la commission relatif à la subvention pour l'installation de panneaux solaires thermiques.

Après lecture du préavis et comme il n'y a pas de questions, **M. le Président** soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui acceptent le principe de la subvention de l'installation de panneaux solaires thermiques à la hauteur de 500 F par kW avec un maximum de 10'000 F par installation, lèvent la main ».

À l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal accepte le principe de la subvention de l'installation de panneaux solaires thermiques à la hauteur de 500 F par kW avec un maximum de 10'000 F par installation.

Subventions de l'isolation thermique des toits, murs et des sols

M. le Président demande à M. OBERSON de lire le préavis de la commission relatif aux subventions de l'isolation thermique des toits, murs et des sols.

Après lecture du préavis et comme il n'y a pas de questions, **M. le Président** soumet au vote la décision suivante : « Compte tenu des informations transmises par Mme le Maire relatives aux deux types de subventions, que celles et ceux qui acceptent le principe des subventions de l'isolation thermique des toits, murs et des sols à hauteur de 50% de la subvention de la subvention cantonale avec un maximum de 20'000 F, lèvent la main ».

À l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal accepte le principe des subventions de l'isolation thermique des toits, murs et des sols à hauteur de 50% de la subvention cantonale avec un maximum de 20'000 F.

Crédit d'engagement complémentaire relatif aux subventions de l'isolation thermique des toits, murs et des sols

M. le Président demande à M. OBERSON de lire le préavis de la commission relatif aux subventions de l'isolation thermique des toits, murs et des sols.

Après lecture du préavis et comme il n'y a pas de questions, **M. le Président** soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui acceptent l'ouverture d'un crédit d'engagement complémentaire de 960'000 F destinés à l'attribution de subventions visant la réduction d'émissions de CO₂ par l'installation de panneaux photovoltaïques, de pompes à chaleur, de l'extension de celles-ci à l'installation de panneaux solaires thermiques et à l'isolation des toits, murs et sols pour les villas et copropriétés des particuliers de la commune, lèvent la main ».

À l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal accepte l'ouverture d'un crédit d'engagement complémentaire de 960'000 F destinés à l'attribution de subventions visant la réduction d'émissions de CO₂ par l'installation de panneaux photovoltaïques, de pompes à chaleur, de l'extension de celles-ci à l'installation de panneaux solaires thermiques et à l'isolation des toits, murs et sols pour les villas et copropriétés des particuliers de la commune.



M. le Président précise que ces décisions seront traitées par la commission des Finances et feront l'objet d'une délibération lors d'une séance ultérieure.

Il passe ensuite au rapport suivant.

- **Aménagement du 16 mai 2023**

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée d'approuver ce rapport.

À l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Aménagement du 16 mai 2023.

M. le Président indique que la décision relative à l'adoption de la révision du Plan directeur forestier cantonal, préavisée favorablement par la commission, sera votée dans le cadre d'une résolution qui sera soumise au vote au point suivant de l'ordre du jour.

M. le Président passe au point suivant de l'ordre du jour.

6. APPROBATION DES COMPTES 2022

M. le Président demande s'il y a des remarques ou des questions sur les comptes 2022. Comme ce n'est pas le cas, il passe au vote des comptes 2022.

Résolution 23-01 : Proposition relative à l'approbation des comptes et du rapport de l'organe de révision de l'exercice 2022 du Groupement intercommunal du Centre Sportif de Rouelbeau.

M. le Président demande s'il y a des remarques ou des questions d'ordre général. Comme ce n'est pas le cas, il soumet au vote l'entrée en matière : « Que celles et ceux qui acceptent l'entrée en matière sur cette résolution 23-01, lèvent la main ».

À l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la résolution 23-01 relative à l'approbation des comptes et du rapport de l'organe de révision de l'exercice 2022 du Groupement intercommunal du Centre Sportif de Rouelbeau.

M. le Président demande à M. LEVY de lire la résolution 23-01.

Après lecture de la résolution et comme il n'y a pas de questions, **M. le Président** soumet au vote la résolution 23-01 : « Que celles et ceux qui approuvent la résolution 23-01, lèvent la main ».

À l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal accepte la résolution 23-01 relative à l'approbation des comptes et du rapport de l'organe de révision de l'exercice 2022 du Groupement intercommunal du Centre Sportif de Rouelbeau.

Une sonnerie de réveil interrompt brièvement la séance... De la part de tous les participants au récent voyage du Conseil municipal, **Mme le Maire** offre au Président du Conseil municipal, entre autres, un petit réveil souvenir en guise de clin d'œil suite à sa panne de réveil le jour du départ. Elle le remercie pour l'organisation de ce séjour.

Rires et applaudissements.



Délibération 23-07 : Proposition relative à l'approbation des comptes, du rapport de l'organe de révision et du rapport de gestion de l'exercice 2022 de la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisans de la Pallanterie

M. le Président demande s'il y a des remarques ou des questions d'ordre général. Comme ce n'est pas le cas, il soumet au vote l'entrée en matière : « Que celles et ceux qui acceptent l'entrée en matière sur cette délibération 23-07, lèvent la main ».

À l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la délibération 23-07 relative à l'approbation des comptes, du rapport de l'organe de révision et du rapport de gestion de l'exercice 2022 de la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisans de la Pallanterie.

M. le Président demande à M. WISLER de lire la délibération 23-07.

Après lecture de la délibération et comme il n'y a pas de questions, **M. le Président** soumet au vote la délibération 23-07 : « Que celles et ceux qui approuvent la délibération 23-07, lèvent la main ».

À l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal accepte la délibération 23-07 relative à l'approbation des comptes, du rapport de l'organe de révision et du rapport de gestion de l'exercice 2022 de la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisans de la Pallanterie.

M. le Président passe à la délibération suivante.

Délibération 23-08 : Proposition relative à l'approbation des comptes, du rapport de l'organe de révision et du rapport d'activité de l'exercice 2022 de la Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive

M. le Président demande s'il y a des remarques ou des questions d'ordre général. Comme ce n'est pas le cas, il soumet au vote l'entrée en matière : « Que celles et ceux qui acceptent l'entrée en matière sur cette délibération 23-08, lèvent la main ».

À l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la délibération 23-08 relative à l'approbation des comptes, du rapport de l'organe de révision et du rapport d'activité de l'exercice 2022 de la Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive.

M. le Président demande à M. GIANNASI de lire la délibération 23-08.

Après lecture de la délibération et comme il n'y a pas de questions, **M. le Président** soumet au vote la délibération 23-08 : « Que celles et ceux qui approuvent la délibération 23-08, lèvent la main ».

Par 18 oui et 1 abstention, le Conseil municipal accepte la délibération 23-08 relative à l'approbation des comptes, du rapport de l'organe de révision et du rapport d'activité de l'exercice 2022 de la Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive.

M. le Président passe à la délibération suivante.

Délibération 23-09 : Proposition relative à l'approbation des comptes annuels 2022 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2022

M. le Président demande s'il y a des remarques ou des questions d'ordre général. Comme ce n'est pas le cas, il soumet au vote l'entrée en matière : « Que celles et ceux qui acceptent l'entrée en matière sur cette délibération 23-09, lèvent la main ».

À l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la délibération 23-09 relative à l'approbation des comptes annuels 2022 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2022.

M. le Président demande à M. GIANNASI de lire la délibération 23-09.

Après lecture de la délibération et comme il n'y a pas de questions, **M. le Président** soumet au vote la délibération 23-09 : « Que celles et ceux qui approuvent la délibération 23-09, lèvent la main ».

A l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal accepte la délibération 23-09 relative à l'approbation des comptes annuels 2022 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2022.

M. le Président donne la parole à M. GOEHRING.

Au nom du Conseil administratif, **M. GOEHRING** remercie les membres du Conseil municipal pour l'approbation à l'unanimité des comptes 2022. Il remercie les membres de la commission des Finances pour l'analyse de ces comptes, ainsi que le Président de la commission, M. BIRCHLER, ainsi que son prédécesseur, M. AZARPEY. Il adresse également ses remerciements à l'administration communale, en particulier à la secrétaire générale et au directeur financier pour cette excellente tenue et présentation des comptes 2022.

M. le Président passe la parole à M. BIRCHLER.

En tant que Président de la commission des Finances, **M. BIRCHLER** prononce le discours suivant.

« Madame le Maire, Messieurs les Conseillers administratifs, Chers collègues,

La commission des Finances relève avec satisfaction que les comptes 2022 se soldent par un résultat positif avec un excédent de revenu d'environ 4'524'000 F avec des charges d'environ 47'738'000 F et des revenus d'environ 52'261'000 F. La différence avec l'excédent prévu dans le budget 2022 s'explique notamment avec un excédent de revenu d'environ 6,6 millions sur les éléments d'exploitation et de 7'540'000 F sur les éléments du patrimoine financier.

Comme nous le savons, par suite d'une délibération, nous avons pu compléter avec une partie du résultat positif le montant de la réserve conjoncturelle jusqu'à son plafond maximum, soit 20% de l'excédent cumulé du bilan.

Les finances de la commune se portent donc bien, je dirais même plus, elles sont saines.

N'oublions cependant pas que si la commune a des dettes, ce qui est normal pour une collectivité publique, si elle veut procéder à des investissements en faveur de ses communiens, ces dettes, si on les compare à la valeur du patrimoine immobilier, ne représentent qu'environ 20% de sa valeur. Ce serait donc faire preuve de bon sens de profiter de la situation actuelle pour réduire encore plus la dette, notamment pour réduire les charges futures avec les taux d'intérêts qui s'annoncent montants et d'un autre côté pour se préparer de la meilleure façon à faire face aux gros investissements à venir pour la prochaine législature. Il faudra cependant veiller à ce que nos liquidités restent suffisantes pour pallier rapidement tous imprévus. En matière financière, comme d'ailleurs partout ailleurs, il n'y a qu'une certitude, l'incertitude.

Je suis convaincu que les membres de la commission des Finances, ainsi que les membres du Conseil municipal in corpore, auront à cœur d'œuvrer, afin que la commune puisse faire face à tous les défis du futur auxquels nous aurons à faire face, que ce soit en matière de sécurité collective, de trafic, de durabilité et d'exemplarité, tout cela pour le bien de nos habitants et habitantes non pas de 7 à 77 ans comme le prétendait un journal maintenant disparu, mais bien pour tous ceux âgés de 0 à 99 ans, voire plus.

Je ne puis terminer cette brève allocution sans remercier les membres de l'administration qui œuvrent quotidiennement et sans relâche pour offrir à tous les habitants et habitantes de la commune des prestations et des services de qualité.

Mes remerciements vont également à notre grand argentier, M. Davat, et toute son équipe, ainsi que notre secrétaire générale, qui ont suivi tout au long de l'année les comptes sous l'œil avisé de notre



chancelier de l'échiquier communal, M. GOEHRING, afin d'en affiner régulièrement le pilotage et finalement de nous les présenter.

Vive Collonge-Bellerive, vive Genève, vive notre beau pays, la Suisse. »

Applaudissements.

M. le Président donne la parole à M. OBERSON.

Au nom du groupe PDC, **M. OBERSON** fait part du discours suivant.

« Évidemment, des remerciements sont de mises. Ils vont à l'administration, à M. Bernard Davat pour ses explications et ses présentations compréhensibles...aussi pour celles et ceux qui préfèrent la poésie aux chiffres. Plus largement à Nathalie Girard Besson, ainsi qu'à ses équipes pour la tenue exemplaire des comptes.

L'organe chargé de l'audit des comptes 2022 remarquait que « tous les postes de dépense étaient correctement justifiés et le système de contrôle interne effectif. ». Grâce à ce soutien parfait, notre chef des finances, M. Marcel GOEHRING a eu une fois de plus eu le plaisir de présenter des comptes sains.

Et oui, cette année 2022 a été marquée par une très bonne situation financière pour la commune, grâce aux recettes fiscales perçues, mais aussi grâce aux économies de charges réalisées. Les revenus s'élèvent à plus de 52 millions, dont 3,6 millions, notamment, dus à la réévaluation des immeubles du patrimoine financier. Les charges sont largement maîtrisées, elles s'élèvent à 47 millions. Il faut tout de même noter que ces charges d'exploitation, hors amortissements complémentaires et hors réévaluation du patrimoine financier, sont inférieures au budget.

Les comptes 2022 se soldent par un boni de plus que 4,5 millions, en tenant compte des 9,6 millions d'amortissements complémentaires qui soulignent un bénéfice très largement au-dessus, soit 13,8 millions, de ce qui était prévu au budget.

La fortune de la commune permet de voir l'avenir de manière sereine. Néanmoins, il faut garder à l'esprit la dernière étude réalisée par l'administration sur les besoins communaux en infrastructures. Les grands projets pour notre commune, liés au patrimoine administratif, comme l'agrandissement des écoles feront inévitablement fondre nos réserves, mais ces investissements sont nécessaires.

Dans le même temps, il faut continuer à :

- *mettre en place de nouvelles structures pour les personnes âgées ;*
- *anticiper les problèmes sociaux qui peuvent survenir chez les jeunes ;*
- *planifier des investissements pour une halle de sports ;*
- *prévoir et développer des lieux pour la culture ;*
- *accompagner les communiars, grâce à des subventions pour la rénovation, la production d'énergie renouvelable et les solutions de stockage d'énergie, pour un développement plus durable et plus harmonieux de notre commune ;*
- *adapter nos infrastructures pour pallier, par exemple, au manque de pistes cyclables sur les chemins d'accès aux écoles et sur la route d'Hermance. C'est un problème quotidien ; l'argument que l'aménagement des routes cantonales n'est pas de la compétence de la commune n'est pas compréhensible pour la population. Une commune comme la nôtre doit pouvoir s'occuper de la sécurité de ses enfants et des cyclistes ; elle doit s'engager pour la mobilité douce.*

La situation géographique et la taille de notre commune font que nous avons un rôle économique et sociale majeur à tenir pour toute la région. Nous devons faire figure d'exemple concernant les questions économiques, sociales et environnementales. Et pour cela, il faut investir... investir dans le futur et surtout utiliser les ressources financières à disposition.

Merci. »

Applaudissements.

M. le Président passe la parole à M. GINDRAUX.

Au nom du groupe Vert'libéral, **M. GINDRAUX** prononce le discours suivant.

« Je tiens à mon tour à remercier la commission des Finances, son Président, ainsi que le Conseil administratif, pour leur rigueur dans la gestion des deniers publics.

J'aimerais également féliciter le service de comptabilité et le secrétariat, exemplaires dans la tenue des comptes de la commune.

Il est réjouissant de constater que, comme pour les années précédentes, les comptes annuels sont largement positifs et conformes au budget. Une fois encore, l'exercice comptable dégage un boni substantiel ce qui nous conforte dans nos convictions que la charge de l'impôt peut être allégée dans notre commune, afin de rendre du pouvoir d'achat aux contribuables et ceci sans rogner sur la qualité des services communaux. C'est d'ailleurs l'objet de notre motion de l'année passée pour une baisse du taux du centime additionnel communal.

Ces très bons résultats peuvent et doivent en outre nous encourager à investir dans de nouvelles infrastructures publiques, afin d'accompagner et anticiper l'inévitable croissance de la population et préserver ainsi la qualité de vie de nos communiens.

Enfin, ces excédents budgétaires constatés année après année nous donnent les moyens de financer la participation de notre commune à la lutte contre le dérèglement climatique, d'une part en accélérant la rénovation énergétique de ses bâtiments publics, d'autre part en soutenant les habitants qui s'engagent dans un effort de réduction de leur empreinte carbone comme le préconise notre motion pour un fonds climat et énergie au service des communiens.

Merci pour votre attention. »

Applaudissements.

M. le Président donne la parole à Mme DI ROMANO.

Au nom de l'Alternative communale, **Mme DI ROMANO** prononce le discours suivant.

« Le groupe Alternative communale tient à remercier Mme le Maire, le Conseil administratif, la commission des Finances, le service de comptabilité, ainsi que le secrétariat général, pour leur travail rigoureux et l'excellente gestion des impôts de nos habitants.

Nous relevons qu'il s'agit à nouveau d'un résultat extrêmement réjouissant avec un excédent de CHF 4'524'000.-. Encore une fois, l'excédent est en grande partie dû à nos contribuables.

Ce résultat nous permettra de continuer notre travail de renouvellement de nos infrastructures pour qu'elles puissent être aux normes, afin de permettre la transition écologique du parc immobilier privé et communale. Cela devra continuer aussi dans les prochaines années, afin de continuer dans cet élan et avec des nouvelles subventions et autres.

On devra aussi s'atteler à développer et améliorer nos infrastructures, écoles, bâtiments administratifs, routes, bâtiments publics et nos immeubles comme durant toute cette année 2022.

Ces excellents résultats nous permettent de continuer sereinement à travailler sur les thèmes qui nous tiennent à cœur, soit la lutte contre le harcèlement scolaire, l'aide aux enfants des familles et personnes en difficulté, notamment avec l'aide pour la rentrée scolaire. Cela passe aussi par des subventions pour les transports publics TPG, CFF, vélo, vélo électrique.

Nous devons continuer à promouvoir les artistes locaux et suisses, continuer à distribuer des bourses culturelles. Persévérons dans notre soutien pour les associations sportives et culturelles de notre belle commune qui œuvrent sans relâche pour notre communauté, enfants et personnes en difficulté.



Merci et vive Collonge-Bellerive ! »

Applaudissements.

M. le Président donne la parole à M. AMBROSETTI.

« Le groupe PLR remercie nos Autorités en matière de gestion des deniers publics et particulièrement Madame Girard Besson et Monsieur Davat qui sont investis dans cette tâche.

Je tiens également à remercier, pour le groupe PLR, le Président de la commission des Finances fraîchement élu, M. Norberto Birchler, mais également son prédécesseur, M. Darius Azarpey, ainsi que tout notre personnel administratif.

La commission des Finances porte une attention particulière pour le bon suivi et la tenue de notre comptabilité. Si l'exercice est encore une fois positif avec un résultat extraordinaire, dû principalement aux revenus fiscaux des personnes physiques de plus de 8 millions, nous ne pouvons que nous en réjouir et espérer que cela restera la règle et perdurera !

On constate également que le transfert et la dotation à la FICB fait "revenir" nos investissements dans une moyenne normale de l'ordre de CHF 5 millions, cela reste des constats.

Selon la présentation des comptes de la précédente séance du Conseil municipal, nous pouvons donc prétendre que nos finances sont saines, les dépenses gérées avec vigilance.

Les perspectives suivantes sont à relever et doivent garder toute notre attention. Le projet de péréquation intercommunale en cours va de manière inéluctable renforcer et solliciter la participation des communes avec une bonne capacité financière. Également d'autres projets de transferts de charge se dessinent canton/communes. Nos Conseillers administratifs et nous-mêmes devons rester attentifs à l'avenir avec ces projets et évolutions en cours.

Le maintien d'une fiscalité communale attractive en regard des prochains défis et des votations sur ses enjeux financiers obligent le groupe PLR à garder le sens des responsabilités, à transmettre le message à nos fondations pour lesquelles nous sommes garants.

Tout cela évidemment en favorisant nos investissements vers la qualité, la durabilité, avec une attention de plus en plus soutenue considérant les paramètres de l'évolution et l'utilisation des ressources énergétiques pour notre société. Là encore, la bonne gérance sera de mise.

Avec l'arrivée de nos nouveaux Conseillers municipaux, le groupe PLR a été contraint de rééquilibrer nos participations dans différentes commissions. Cette redistribution se faisant sous l'angle de la collégialité avec nos collègues des autres partis. Je suis persuadé que nous continuerons pour les deux prochaines années à travailler dans la collégialité instaurée, en restant attentifs aux enjeux et évolutions en cours de notre société.

Pour conclure, les résultats sont l'œuvre d'un travail d'équipe dû à la bonne gestion des affaires communales par les membres du Conseil administratif, le suivi diligent des affaires par l'administration communale et les bonnes décisions du Conseil municipal.

Tout cela ne serait cependant pas réalisable sans des remerciements pour les collaborateurs et employés de l'administration communale. En effet, fort est de constater que les tâches administratives et juridiques deviennent de plus en plus volumineuses, et que malgré cela, nous avons toujours un accueil de qualité ; nos équipes nous organisent et nous documentent, nous, Conseillers municipaux, à notre vie politique avec une motivation intacte.

Pour conclure, merci à nos trois Conseillers administratifs pour leur implication quotidienne dans la vie de notre commune.

Merci à vous tous ! »



Applaudissements.

Comme il n'y a plus d'interventions, **M. le Président** passe au point suivant de l'ordre du jour.

7. PROJETS DE DELIBERATION

Délibération 23-10 : Proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 540'000 F, destiné à l'installation de panneaux photovoltaïques sur la halle du Tennis Club de Collonge-Bellerive, sise chemin de Relion 22, parcelle N° 8117 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive

M. le Président demande s'il y a des remarques ou des questions d'ordre général. Comme ce n'est pas le cas, il soumet au vote l'entrée en matière : « Que celles et ceux qui acceptent l'entrée en matière sur cette délibération 23-10, lèvent la main ».

À l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la délibération 23-10 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 540'000 F, destiné à l'installation de panneaux photovoltaïques sur la halle du Tennis Club de Collonge-Bellerive, sise chemin de Relion 22, parcelle N° 8117 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive.

M. le Président demande à M. GIANNASI de lire la délibération 23-10.

Après lecture de la délibération et comme il n'y a pas de questions, **M. le Président** soumet au vote la délibération 23-10 : « Que celles et ceux qui approuvent la délibération 23-07, lèvent la main ».

À l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal accepte la délibération 23-10 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 540'000 F, destiné à l'installation de panneaux photovoltaïques sur la halle du Tennis Club de Collonge-Bellerive, sise chemin de Relion 22, parcelle N° 8117 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive.

M. le Président passe à la délibération suivante.

Délibération 23-11 : Proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement global de 2'640'000F, destiné à l'acquisition, pour les besoins communaux, des lots de propriété par étages Nos 7599-1 et 7599-3 sur la parcelle N°7599 de la commune de Collonge-Bellerive, sis chemins du Vieux-Vésénaz 32 et des Rayes 2, propriété de Crédit Suisse AG ; à des travaux d'aménagements intérieurs et à l'autorisation d'emprunter

M. le Président demande s'il y a des remarques ou des questions d'ordre général. Comme ce n'est pas le cas, il soumet au vote l'entrée en matière : « Que celles et ceux qui acceptent l'entrée en matière sur cette délibération 23-11, lèvent la main ».

À l'unanimité (20 oui, le Président a voté), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la délibération 23-11 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement global de 2'640'000F, destiné à l'acquisition, pour les besoins communaux, des lots de propriété par étages Nos 7599-1 et 7599-3 sur la parcelle N°7599 de la commune de Collonge-Bellerive, sis chemins du Vieux-Vésénaz 32 et des Rayes 2, propriété de Crédit Suisse AG ; à des travaux d'aménagements intérieurs et à l'autorisation d'emprunter.

M. le Président demande à M. WISLER de lire la délibération 23-11.

Après lecture de la délibération et comme il n'y a pas de questions, **M. le Président** soumet au vote la délibération 23-11 : « Que celles et ceux qui approuvent la délibération 23-11, lèvent la main ».



À l'unanimité (20 oui, le Président a voté), le Conseil municipal accepte la délibération 23-11 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement global de 2'640'000F, destiné à l'acquisition, pour les besoins communaux, des lots de propriété par étages Nos 7599-1 et 7599-3 sur la parcelle N°7599 de la commune de Collonge-Bellerive, sis chemins du Vieux-Vésenaz 32 et des Rayes 2, propriété de Crédit Suisse AG ; à des travaux d'aménagements intérieurs et à l'autorisation d'emprunter.

M. le Président passe au point suivant de l'ordre du jour.

8. PROJET DE RESOLUTION

Résolution 23-02 : Résolution relative à l'adoption de la révision du Plan directeur forestier cantonal

M. le Président demande s'il y a des remarques ou des questions d'ordre général. Comme ce n'est pas le cas, il soumet au vote l'entrée en matière : « Que celles et ceux qui acceptent l'entrée en matière sur cette résolution 23-02, lèvent la main ».

À l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la résolution 23-02 relative à l'adoption de la révision du Plan directeur forestier cantonal.

M. le Président demande à M. GIANNASI de lire la résolution 23-02.

Après lecture de la résolution et comme il n'y a pas de questions, **M. le Président** soumet au vote la résolution 23-02 : « Que celles et ceux qui préavisent favorablement le Plan directeur forestier cantonal, lèvent la main ».

À l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal préavise favorablement le Plan directeur forestier cantonal (résolution 23-02).

9. PROJET DE MOTION

Il n'y a pas de projet de motion.

10. QUESTIONS AU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. le Président demande s'il y a des questions pour le Conseil administratif.

Augmentation des cadences de la ligne TPG A

Mme REYMOND demande un point de situation concernant son ancienne demande au sujet de l'augmentation de la fréquence de la ligne TPG A.

M. GOEHRING indique que les magistrats des communes Arve et Lac ont bénéficié d'une toute récente présentation du projet de plan des Transports publics collectifs 2024-2029. Il informe que les adaptations et nouvelles propositions formulées par l'office cantonal des transports vont dans le sens d'une meilleure desserte de la commune avec les gares du CEVA, notamment celle des Eaux-Vives.

Il ajoute que le Conseil administratif doit faire part de ses remarques d'ici au 31 mai prochain et que ce plan sera certainement présenté en commission cet automne.

Comme il n'y a plus de questions, **M. le Président** poursuit l'ordre du jour.

AG 02



11. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le Président demande si un membre du Conseil municipal a une communication à faire.

Hommage pour M. Emmanuel CURTET

M. GIANNASI relève que cette séance est la dernière de M. Emmanuel CURTET. A cette occasion, il prononce le discours suivant.

« Cher Emmanuel,

Aujourd'hui, je prends la parole pour te rendre un hommage sincère au nom de tes collègues du PDC / Le Centre, mais j'en suis sûr au nom de tous tes collègues actuels et anciens du Conseil municipal de Collonge-Bellerive.

Après 16 années de dévouement et de service, le moment est venu pour toi de quitter notre assemblée. Mais avant de partir, il est important de souligner ton importante contribution et ton impact sur notre commune.

Conseiller municipal depuis le 1^{er} juin 2007, tu as été une figure essentielle au sein du Conseil municipal, que tu as présidé durant l'année 2016-2017. Durant ces nombreuses années notre commune a connu des avancées majeures et a progressé dans tous les domaines, tu y as joué un rôle important en participant et en guidant nos délibérations avec compétence et sagesse.

En tant que président des commissions Sécurité et Environnement et développement durable, ta présence dans la commission Bâtiments et logements, et probablement d'autres que j'oublie, tu as apporté une expertise précieuse. Ta capacité à lire attentivement les rapports des commissions et du Conseil municipal, de repérer les anomalies, les erreurs et les fautes d'orthographe, témoigne de ta rigueur et de ton souci du détail. Grâce à toi, nos décisions ont été éclairées et notre travail s'est déroulé dans les meilleures conditions possibles.

Chef du groupe politique du PDC / Le Centre depuis de nombreuses années, tu as su représenter tes convictions avec passion et intégrité. Ton esprit pragmatique et consensuel a permis de créer un climat de collaboration et de respect au sein du Conseil municipal et du parti. Tu as toujours été une voix écoutée et respectée, un modèle d'engagement politique.

Parmi les nombreux projets auxquels tu as participé, celui du chauffage à distance se démarque particulièrement. On peut dire que ce projet était ton "bébé". Ton implication et ta persévérance ont contribué à son succès, faisant de lui une réalité bénéfique pour notre commune et pour l'environnement.

En outre, tu es considéré comme l'historien de notre Conseil municipal, suivant les pas de ton cher Papa qui a écrit les livres de référence sur Collonge-Bellerive. Ta connaissance approfondie de notre histoire locale nous a été précieuse et tu as su partager ton savoir avec générosité, faisant de toi un gardien de notre héritage commun.

Au-delà de ton rôle au sein du Conseil municipal, tu es une personne appréciée de toutes et tous. Ta personnalité chaleureuse et agréable, combinée à tes valeurs profondes, font de toi quelqu'un sur qui l'on peut toujours compter. Ta capacité à trouver des solutions pragmatiques et à favoriser le consensus a été un atout précieux lors de nos délibérations.

Je ne peux m'empêcher de mentionner l'anecdote amusante de ta présence aux séances du Conseil municipal, en short, ce qui avait le don d'irriter une certaine ancienne Conseillère administrative, ne t'inquiète pas je reprendrai le flambeau avec plaisir. Cette touche de légèreté et d'authenticité dans ton comportement témoigne de ta capacité à rester fidèle à toi-même en toutes circonstances.

Emmanuel, ce fut un immense plaisir de travailler à tes côtés toutes ces années. Une belle amitié s'est tissée entre nous tous, et ton départ laissera un vide que nous aurons probablement du mal à combler. Après le récent départ de notre collègue André, ton départ marque la fin d'une époque. Cependant,



nous nous réjouissons de voir deux femmes prendre vos places, contribuant ainsi à arriver à une majorité féminine au sein de notre groupe et une plus grande diversité au sein de notre Conseil municipal.

Cher Emmanuel profite bien du temps libre qui t'est rendu, même si la retraite n'est pas encore arrivée ; profite au mieux de ta famille et de ton jardin.

Même si ce n'est pas encore Noël tu vas recevoir des cadeaux : je te prie de te lever parce que tu vas devoir marcher...

Après des débats houleux sur l'art et la manière d'utiliser un véhicule électrique au service de la voirie nous avons le plaisir de t'offrir enfin un camion électrique...

(Il reçoit un jouet camion.)

Parce que tu as souvent fermé la porte du carnotzet de la mairie lorsqu'il faisait déjà nuit ou que c'était déjà demain, nous connaissons ton goût pour le bon vin, je te prie d'aller vers Philippe.

Pour finir la soirée, il en faut au moins deux, tu peux venir vers moi.

(Il reçoit 2 bouteilles de vin.)

Tu connais les pérégrinations de la poste, ton vrai cadeau que nous avons choisi avec ta Lidia chérie est dans les lymbes du géant jaune... Tu reçois donc ce soir un Ersatz en attendant...

Chapeau pour ta carrière Emmanuel et avec grand plaisir. »

Applaudissements.

M. le Président donne la parole à M. CURTET.

M. CURTET relève qu'autant il aime lever la main pour faire une remarque, autant il a horreur de faire des discours.

Il remercie l'assemblée de l'avoir « supporté » pendant plus ou moins d'années, dont Mme le Maire qui détient la médaille avec 16 années. Il indique avoir côtoyé pas moins de 69 membres du Conseil municipal, dont trois sont membres du Conseil administratif à ce jour.

Il encourage les membres du Conseil municipal à siéger plus d'une législature, afin d'avoir la possibilité de suivre l'évolution des dossiers.

De plus, il se réjouit de constater que la personne qui va lui succéder est une femme, ce qui rendra le groupe PDC au 2/3 majoritairement féminin.

Applaudissements.

Au nom du Conseil administratif, **M. GOEHRING** fait diffuser un petit film de sa propre réalisation. Il s'agit d'un clin d'œil au sujet d'une question posée à de multiples reprises par M. CURTET au sujet de la « piste d'atterrissage » (parcelle N°7844).

Applaudissements.

M. CURTET explique que sa question récurrente au sujet de la « piste d'atterrissage » remonte à mars 2006, avant même qu'il ne siège au Conseil municipal. A l'époque, une Conseillère municipale, Mme Anne-Catherine Hochstrasser, avait soulevé la question de ce petit bout de terrain bétonné pour l'usage du roi Fahd et qu'il fallait remettre à l'agriculture. Chaque année, il indique qu'il relançait le Conseil administratif à ce sujet. Il est ravi que cela soit enfin réglé.

AG 12

Mme le Maire lui demande s'il est d'accord que cette question soit donc supprimée de la liste des questions du Conseil municipal.

M. CURTET accepte.

Il distribue à toutes les personnes présentes un petit cadeau de sa propre production.

Remplacement de Mme Fabienne GAUTIER et remerciements pour M. CURTET

M. AMBROSETTI informe du processus pour le remplacement de Mme GAUTIER suite à sa démission du Conseil municipal. En effet, les viennent-ensuite suivants étaient à égalité. C'est donc Mme GAUTIER qui a procédé à un tirage au sort, à la Chancellerie. Il indique que c'est M. Alain STRAUMANN, dans le public ce soir, qui a été tiré au sort. Il prêtera donc serment lors de la séance du Conseil municipal du 27 juin prochain. Il le remercie d'ores et déjà pour son engagement futur.

A l'attention de M. CURTET, M. AMBROSETTI lui indique qu'il va manquer au sein de ce Conseil municipal. Il le remercie et pense que l'ensemble du groupe PLR le regrette déjà.

Applaudissements.

Marché de printemps de l'école de la Californie

M. BIRCHLER rappelle que le marché organisé par les élèves s'est tenu aujourd'hui à l'école de la Californie et qu'il a eu un grand succès. Il ajoute que les objets fabriqués par les enfants étaient très jolis.

Association Les Ponts

Mme DI ROMANO souhaite que la commune fasse plus de publicité en faveur de l'association « Les Ponts » dont les activités semblent méconnues de la population.

Succès du FC Saint-Paul relaté dans la Tribune de Genève

M. WISLER informe avec enthousiasme de la publication d'un article dans la Tribune de Genève, le 9 mai 2023, consacré au FC Saint-Paul à la suite du match gagné 17 à 1 ! Il souligne la performance du joueur Michael Cardoso qui a marqué 10 buts lors de cette partie.

Parc de jeux au chemin du Pré-de-la-Croix

M. WISLER revient sur son intervention au sujet du portail défectueux du parc de jeux au chemin du Pré-de-la-Croix et remercie pour la réparation effectuée sur celui-ci.

Fin de l'année de présidence du Conseil municipal de M. SUTTER

M. le Président remercie l'assemblée pour les nombreux messages de remerciements pour l'organisation du récent voyage du Conseil municipal. Il souligne la grande implication de Mme le Maire et la remercie pour son agréable collaboration pour ce projet.

A l'occasion de sa dernière séance en tant que Président du Conseil municipal, il prononce le discours suivant.

« Je vais m'adresser à celles et ceux qui m'ont précédé au poste de Président du Conseil municipal.

En regardant les anciens procès-verbaux, chaque discours de fin d'année de présidence a toujours été rempli de remerciements pour l'administration communale, principalement pour la secrétaire générale, pour la secrétaire du Conseil municipal et toute l'administration.

Je ne vais pas vous suivre sur ce terrain. Vos remerciements et vos louanges ne sont pas le reflet de la réalité, pas du tout... Vous nous avez toujours dit que ces collaboratrices et collaborateurs étaient à



l'écoute, disponibles, compétents, professionnels, ... Non, ce n'est pas le sentiment que j'ai à l'issue de mon mandat.

Vous voulez le connaître mon sentiment ?

En particulier Nathalie et Tania, avec qui j'ai le plus échangé, elles sont bien plus que ça. Elles ne sont pas à l'écoute, elles anticipent nos besoins. Elles ne sont pas disponibles, elles sont omniprésentes. Elles ne sont pas compétentes, elles sont excellentes. Alors je vous remercie chaleureusement pour cette collaboration sans faille tout au long de l'année qui s'est écoulée tellement vite...

Mes fils me faisaient remarquer ce matin que cela faisait déjà une année qu'ils étaient venus pour ma première séance ! Et oui, un an déjà !

Je tiens à remercier également les autres membres du bureau du Conseil municipal, Anthony, que je me réjouis de retrouver à mon poste, ainsi que Laurent et Julien. J'ai eu grand plaisir à travailler avec vous et je ne saurais conclure sans adresser mes plus vifs remerciements à Mme le Maire, chère Carole, avec qui ça a été non seulement un plaisir, mais un enrichissement de travailler ces douze derniers mois avec toi.

Je souhaite à mon successeur au moins autant de plaisir que j'en ai eu à présider ce Conseil municipal et je vous remercie toutes et tous pour tout le travail effectué pendant cette année de législature et surtout la bienveillance qui a toujours présidé dans nos débats.

Merci de votre attention. Vive Collonge-Bellerive, vive Genève ! »

Applaudissements.

Comme il n'y a plus de communications, **M. le Président** passe au point suivant de l'ordre du jour.

12. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. le Président passe la parole à M. GOHRING.

Projet de réaménagement du chemin du Pré-d'Orsat

M. GOHRING répond à une question posée par M. CURTET lors d'une précédente séance au sujet d'une éventuelle indemnisation du propriétaire du champ suite à la création d'un caniveau sur ou proche d'une parcelle agricole privée dans le cadre du réaménagement du chemin du Pré-d'Orsat.

Il indique que la Commission foncière de l'agriculture est l'autorité compétente en matière de droit foncier rural. Elle intervient dans le cadre de transactions foncières, ce qui n'est pas le cas pour le projet d'aménagement du chemin du Pré-d'Orsat.

Dans le cas de cet aménagement, il explique que l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN) est l'organe de surveillance en matière de droit foncier et que celui-ci définit la taxe appliquée à la zone non cultivable en bordure de route ou de caniveau. Dans ce cas précis, il existe une bande herbeuse d'environ 50cm entre le champ cultivé et les voies de circulation. L'élargissement de la route et la création du caniveau, vont obliger l'agriculteur à déplacer la limite de son champs cultivé vers l'intérieur.

Etant donné qu'il y a emprise sur la zone cultivée, il indique qu'il convient de payer à l'OCAN une taxe de compensation financière de 8 F le m² pour perte de surface agricole utile selon l'article 61 du règlement d'application de la loi sur la promotion de l'agriculture (M2 05.01).

Pour ce qui est de la perte pour l'agriculteur, il informe que cela doit être discuté avec lui, mais son indemnité ne peut excéder le prix du terrain, soit 8 F le m². Dans ce cas-ci, il s'agit d'environ 120 m², c'est-à-dire moins de 2'000 F qui seront donc inclus dans le crédit de ce projet de réaménagement.

80 ans du FC Saint-Paul – 10 juin 2023

M. GOEHRING encourage les membres du Conseil municipal à se rendre à la manifestation organisée par le FC Saint-Paul à l'occasion des 80 ans de ce club.

M. GOEHRING ayant terminé ses communications, **M. le Président** passe la parole à M. THORENS.

Recherche d'un-e auxiliaire pour l'encadrement des spectacles à l'épicentre

M. THORENS informe que l'administration recherche un-e auxiliaire pour l'encadrement des spectacles de la saison culturelle de l'épicentre. Il encourage les membres du Conseil municipal à en parler à des jeunes autour d'eux. Il ajoute que l'annonce est en ligne sur le site internet de la commune.

Dernier concert de la saison à l'épicentre

M. THORENS rappelle le dernier concert de la saison, M. Thonas Kahn, le 3 juin prochain.

M. THORENS ayant terminé ses communications, **M. le Président** passe la parole à Mme le Maire.

Plage de la Savonnière

Mme le Maire informe de la reprise de l'activité des gardiens depuis le 17 mai dernier. Elle ajoute que les mesures de gestion des contrôles d'accès les week-ends et les jours fériés, ainsi que l'ouverture de la buvette, commenceront cette semaine. Les différentes autres activités débiteront dès le mois de juin (yoga, initiation au kayak, ...)

Courrier de l'Association des parents d'élèves du cycle d'orientation – infrastructures sportives extérieures

Mme le Maire indique que tous les membres du Conseil municipal ont reçu un courrier de l'Association des parents d'élèves du cycle d'orientation de Bois-Caran concernant les infrastructures sportives extérieures de cette école. Elle indique qu'avec M. SUTTER, elle recevra prochainement un membre de cette association.

Fin de l'année de Mme LAPAIRE en tant que Maire

Mme le Maire prononce le discours suivant à l'occasion de sa dernière séance du Conseil municipal en tant que Maire.

*« Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,
Chers collègues,*

Ce soir c'est ma dernière séance du conseil municipal en tant que Maire et j'aimerais vous dire le plaisir que j'ai eu dans cette fonction et remercier d'abord mes deux collègues pour leurs conseils, quand je devais faire face à des « 1^{ère} fois », leur attention, leur disponibilité et à la parfaite collégialité dans lesquels nous travaillons.

J'ai également eu beaucoup de plaisir à travailler avec le Président et ce bureau, dont les séances mensuelles ont été empreintes, d'écoute, de respect, mais aussi d'humour, ce qui ne vous étonnera pas et qui ne gâche rien.

Nous avons des projets importants qui se profilent à l'horizon mais en plus le Conseil municipal y contribue de façon proactive en rédigeant de nombreuses motions.

Quel plaisir de constater que dans notre commune il est possible de lancer des motions, de les voter et travailler les divers sujets, sans aucun conflit politique.



J'ai personnellement deux projets qu'il me tient à cœur de réaliser – ou au moins de débiter - d'ici la fin de la législature.

Tout d'abord, j'aimerais rappeler ici l'importance de finaliser la révision de notre Plan directeur communal qui est un document de politique d'aménagement du territoire important et je tiens ici à remercier les membres de la commission Aménagement pour le travail assidu effectué depuis le début de la législature, qui n'est hélas pas terminé.

Ensuite au niveau de nos infrastructures, depuis le 1^{er} juin 2020 je n'ai pas caché à mes collègues que ma priorité allait à la rénovation et à l'agrandissement de nos écoles primaires, sachant que des projets de cette envergure prendraient bien 10 ans. A ce sujet, vous avez tous pu assister à une présentation, résultat d'un travail important mené par l'administration communale au sujet de nos besoins en locaux. Les nombreuses associations actives sur la commune qui se développent, ce qui en soi, est très réjouissant, mais qui ont ou vont avoir des besoins grandissant d'infrastructure, l'administration communale elle-même qui n'a plus 1m² pour accueillir un éventuel nouveau collaborateur et – le plus gros morceau - les écoles, auxquelles j'inclus le parascolaire.

Nous sommes confortés sur l'importance de ce sujet par l'information qui vient de nous parvenir : le DIP a décidé qu'il était nécessaire d'ouvrir une nouvelle classe à l'école de la Californie ; laquelle va devoir prendre (il n'y a pas le choix) une salle dédiée jusqu'à présent au parascolaire. Nous sommes en discussion avec les utilisateurs (directeur, enseignants et parascolaire), afin de trouver des espaces pour tous d'ici la rentrée scolaire 2023.

J'aimerais souligner ici la chance pour notre commune d'avoir les finances qui vont nous permettre de réaliser ces nombreux projets d'envergure ; la difficulté va être de gérer les priorités. J'espère que nous allons continuer à travailler en bonne intelligence et dans un esprit constructif et collégial.

Je terminerai en souhaitant à Philippe et à Anthony, qui seront respectivement Maire et Président du Conseil municipal dès le 1^{er} juin, une année remplie de plaisir et de satisfaction dans l'exercice de leur fonction.

Je vous remercie de votre attention. »

Comme il n'y a plus de communications, **M. le Président** remercie l'assemblée et prie les membres de l'administration, les Conseillers administratifs, ainsi que le public, de quitter la salle, afin de laisser les Conseillers municipaux procéder au traitement des demandes de naturalisation qui doivent avoir lieu à huis-clos.

13. NATURALISATIONS A HUIS-CLOS

Trois dossiers de naturalisation sont traités.

M. le Président remercie l'assemblée et lève la séance à 22h20.

Collonge, le 23 mai 2023.



Proposition relative à l'approbation des comptes et du rapport de l'organe de révision de l'exercice 2022 du Groupement intercommunal du Centre Sportif de Rouelbeau.

Conformément à l'article 29, al. 3, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05),

vu l'article 23 des statuts du Groupement intercommunal du Centre Sportif de Rouelbeau,

vu le rapport de l'organe de contrôle délivré, en date du 3 mars 2023, par berney & associés sa, société fiduciaire,

vu les comptes 2022 dudit Groupement approuvés par le Conseil du Groupement en date du 8 mars 2023,

vu le rapport de la commission des Finances du 25 avril 2023,

sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal
en présence de 20 de ses membres
accepte à l'unanimité (19 oui) (majorité simple)

1. D'approuver les comptes et le rapport de l'organe de révision de l'exercice 2022 du Groupement intercommunal du Centre Sportif de Rouelbeau.



Législature 2020-2025
Délibération 23-07
Séance du 23 mai 2023

Proposition relative à l'approbation des comptes, du rapport de l'organe de révision et du rapport de gestion de l'exercice 2022 de la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisans de la Pallanterie

Conformément à l'article 30, al. 1, lettre i), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05),

vu l'article 5 al. 2 des statuts de la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisans de la Pallanterie du 12 octobre 2018,

vu le rapport de l'organe de contrôle délivré, en date du 4 avril 2023, par la Société fiduciaire d'expertise et de révision S.A.,

vu le rapport de gestion 2022,

vu les comptes 2022 de ladite Fondation approuvés par le Conseil de Fondation en date du 26 avril 2023,

vu le rapport de la commission des Finances du 25 avril 2023,

sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal
en présence de 20 de ses membres
accepte à l'unanimité (19 oui) (majorité simple)

1. D'approuver les comptes, le rapport de l'organe de révision et le rapport de gestion de l'exercice 2022 de la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisans de la Pallanterie.



Proposition relative à l'approbation des comptes, du rapport de l'organe de révision et du rapport d'activité de l'exercice 2022 de la Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive

Conformément à l'article 30, al. 1, lettre i), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05),

vu l'article 17 des statuts de la Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive du du 1^{er} novembre 2016,

vu le rapport de l'organe de contrôle délivré, en date du 6 mars 2023 par la fiduciaire Berney Associés Audit S.A.,

vu les comptes 2022 de ladite Fondation approuvés par le Conseil de Fondation en date du 21 mars 2023,

vu le rapport d'activité 2022 de ladite Fondation approuvé par le Conseil de Fondation en date du 14 février 2023,

vu le rapport de la commission des Finances du 25 avril 2023,

sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal
en présence de 20 de ses membres
accepte par 18 oui et 1 abstention (majorité simple)

1. D'approuver les comptes, le rapport de l'organe de révision et le rapport d'activité de l'exercice 2022 de la Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive.



Proposition relative à l'approbation des comptes annuels 2022 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2022

Conformément aux articles 30, al.1, lettres d) et f) et 107 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05), ainsi que l'article 20 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017 (B 6 05.01), le Conseil municipal délibère sur les comptes annuels de la commune dans leur intégralité ainsi que sur les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir,

vu que l'article 19 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes précise que les comptes annuels se composent du bilan, du compte de résultats, du compte des investissements, du tableau des flux de trésorerie, et de l'annexe (dont le contenu est listé à l'article 28 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes),

vu que l'organe de révision recommande l'approbation des comptes 2022 dans son rapport qui a été transmis au Conseil municipal,

vu le rapport de la commission des Finances du 25 avril 2023,

sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal
en présence de 20 de ses membres
accepte à l'unanimité (19 oui) (majorité simple)

1. D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2022 dans leur intégralité annexés à la présente délibération.
2. D'approuver le compte de résultats 2022 pour un montant de **47'737'577.50 F** (dont à déduire les imputations internes de **993'347 F**, soit net **46'744'230.50 F**) aux charges et de **52'261'860.35 F** (dont à déduire les imputations internes de **993'347 F**, soit net **51'268'513.35 F**) aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à **4'524'282.85 F**.
Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante :
Résultat opérationnel de **14'133'998.20 F** d'excédent de revenus et résultat extraordinaire de **9'609'715.35 F** d'excédent de charges.
3. D'approuver le compte des investissements 2022 pour un montant de **4'627'367.75 F** aux dépenses et de **420'000 F** aux recettes, les investissements nets s'élevant à **4'207'367.75 F**.
4. D'approuver le bilan au 31 décembre 2022, totalisant à l'actif et au passif un montant de **233'900'519.06 F**.
5. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2022 pour un montant total de **1'589'457.10 F** dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels joints à la présente délibération.
6. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.
7. D'attribuer l'excédent de revenus à la réserve conjoncturelle pour un montant de **905'459.86 F**.



Proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 540'000 F, destiné à l'installation de panneaux photovoltaïques sur la halle du Tennis Club de Collonge-Bellerive, sise chemin de Relion 22, parcelle N° 8117 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive

Conformément aux articles 30, alinéa 1 lettres e) et m) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05),

vu la stratégie solaire communale pour la réalisation d'installations photovoltaïques sur les bâtiment communaux existants,

vu l'exposé des motifs du 27 avril 2023,

vu la décision de la commission Environnement et développement durable du 28 novembre 2022,

vu le rapport de la commission Bâtiments et logement du 4 mai 2023,

vu le rapport de la commission Finances du 8 mai 2023,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal
en présence de 20 de ses membres
accepte à l'unanimité (19 oui) (majorité simple)

1. De procéder à l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la halle du Tennis Club de Collonge-Bellerive, sise chemin de Relion 22, parcelle N° 8117 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive.
2. D'ouvrir à cet effet, au Conseil administratif, un crédit d'engagement de 540'000 F.
3. D'autoriser le Conseil administratif à prélever le montant des dépenses sur les fonds propres de la commune.
4. De comptabiliser les dépenses dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
5. D'amortir la dépense nette au moyen de 10 annuités qui figureront au compte de résultat sous le 34.33, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2023.

Proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement global de 2'640'000F, destiné à l'acquisition, pour les besoins communaux, des lots de propriété par étages N^{os} 7599-1 et 7599-3 sur la parcelle N°7599 de la commune de Collonge-Bellerive, sis chemins du Vieux-Vésénaz 32 et des Rayes 2, propriété de Crédit Suisse AG ; à des travaux d'aménagements intérieurs et à l'autorisation d'emprunter

Conformément à l'article 30, al. 1, lettres e), g), k), m), ainsi que l'article 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05),

vu les conclusions de l'étude des besoins en locaux de l'administration communale, des écoles et des associations communales, présentées le 28 mars 2023, lors d'une séance conjointe des commissions Aménagement et Bâtiments et logement, élargie au Conseil municipal,

vu l'opportunité d'acquisition des lots PPE N°7599-1 et 7599-3 situés au chemin du Vieux-Vésénaz 32 et chemin des Rayes 2, propriété de la société Crédit Suisse AG, société anonyme, Zurich,

vu la localisation optimale de ces locaux au centre de Vésénaz, leur configuration, notamment avec une arcade située de plain-pied sur la place du Vieux-Vésénaz, ainsi que les possibilités de synergies avec plusieurs autres services communaux et intercommunaux déjà présents dans le même périmètre,

vu l'offre d'achat du Conseil administratif du 12 mai 2023 et les négociations en cours avec le vendeur,

vu l'exposé des motifs du 15 mai 2023,

vu le rapport de la commission des Bâtiments et logement du 4 mai 2023,

vu le rapport de la commission des Finances du 8 mai 2023,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal
en présence de 20 de ses membres
accepte à l'unanimité (20 oui, le Président a voté) (majorité qualifiée)

1. D'autoriser le Conseil administratif à acquérir les lots 7599-1 et 7599-3 de la parcelle N°7599 de la commune de Collonge-Bellerive, sis aux chemins du Vieux-Vésénaz 32 et des Rayes 2, propriété de Crédit Suisse AG, société anonyme Zurich, ainsi que de procéder aux aménagements nécessaires pour leur utilisation par les services de l'administration communale.
2. D'ouvrir, à cet effet, au Conseil administratif, un crédit d'engagement d'un montant global de 2'640'000 F pour, d'une part, cette acquisition, frais d'acte et autres droits compris et, d'autre part, pour procéder aux aménagements des locaux.
3. D'autoriser, conformément au préavis de la commission des Finances, le Conseil administratif, dans le cadre des négociations en cours, à compléter l'offre d'achat de la commune en réduisant la part du montant prévu pour les aménagements des locaux.
4. D'autoriser, en cas de nécessité, le Conseil administratif à contracter un emprunt à concurrence de 2'640'000 F.
5. De comptabiliser les dépenses dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
6. D'amortir la dépense nette au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le N° 57.33, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2023.



7. De demander l'exonération des droits d'enregistrement et des émoluments du registre foncier et de la mensuration officielle afférents à cette opération vu le but d'utilité publique de celle-ci.
8. De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres en vue de la signature des actes et pièces nécessaires à cette opération.



Résolution relative à l'adoption de la révision du Plan directeur forestier cantonal

Conformément aux articles 29 alinéa 3 et 30A alinéa 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05),

vu les articles 27 et 28 de la loi cantonale sur les forêts LForêts M 5 10,

vu l'article 30 al.3 du règlement d'application de la loi sur les forêts RForêts M 5 10.01,

vu le projet du Plan directeur forestier dans sa version du printemps 2023,

vu l'enquête technique ayant eu lieu du 22 décembre 2021 au 31 mars 2022,

vu le courrier électronique du service du paysage et des forêts du 17 mai 2023 rapportant les résultats de l'enquête technique,

vu le courrier du service du paysage et des forêts du 22 mars 2023 informant de l'ouverture de la consultation publique et invitant la commune à prendre une résolution,

vu la publication, dans la Feuille d'Avis Officielle du 25 avril 2023, de l'ouverture de la consultation publique du 25 avril 2023 au 23 juin 2023,

vu le rapport de la commission Aménagement du 16 mai 2023,

Sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal
en présence de 20 de ses membres
décide à l'unanimité (19 oui) (majorité simple)

1. De préavis favorablement la révision du Plan directeur forestier cantonal, dans sa version du printemps 2023, élaborée par le Département du Territoire (DT).

AG
02